

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF169

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani et Mme De Temmerman

-----

### ARTICLE 6

#### ÉTAT D

« Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	0	0	0	0
Prêts pour le développement économique et social	-600 000 000	0	-600 000 000	0
Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0	0	0
Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0	0	0	0
Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0	0	0	0
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	0	0
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	-600 000 000	0	-600 000 000	0
<b>SOLDE</b>	-600 000 000		-600 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédit annule l'intégralité des 0,6 milliards d'euros (AE et CP) supplémentaires prévus par le Gouvernement au programme *Prêts pour le développement économique et social*.

Ces 0,6Md visent à accroître la capacité du Fonds de transition et l'extension du dispositif des prêts participatifs aux grandes entreprises de plus de 50 salariés. Ce volet prêts participatifs est directement financé par le programme précité.

Ce dispositif de prêts participatifs n'est pas justifié par le Gouvernement qui n'explique pas qu'elles seront les grandes entreprises concernées. Il convient donc d'en couper le financement, l'open bar budgétaire ne peut plus durer.